

Gwénaél Floch
Agriculteur
6, le château de maure
Maure de Bretagne
35 330 Val d'Anast
Tel : 06 77 50 17 26
guena.floch@orange.fr

à l'attention de
Monsieur le Ministre de l'agriculture
Hôtel de Villeroy
78 rue de Varenne
75349 Paris SP 07

Objet : révision de la nouvelle PAC,

Maure de Bretagne, le 8 novembre 2020,

Monsieur Le Ministre,

Il me tient à cœur de vous faire part de mon regard sur la future PAC. Je ne vous parlerai pas de verdissement car beaucoup d'acteurs s'y emploient d'ores et déjà.

Je voudrais insister davantage sur l'aspect « **équitable** » de la nouvelle politique agricole qui s'appliquera sur la période 2021 – 2027.

Je suis agriculteur en Bretagne, j'emploie 6 personnes sur ma ferme (soit trois fois plus que la moyenne bretonne), je cultive des légumes, je suis en agriculture biologique et je n'ai aucune aide de la PAC.

En ce qui me concerne, je suis persuadé que **la surface ne doit pas être le seul facteur de distribution des aides** (qu'elles soient vertes, économiques, ...) car cela va inévitablement reconduire les inégalités que nous avons connues sur la période précédente¹. Rappelez-vous le rapport de la cour des comptes de janvier 2019 qui stipulait :

- « que le mode de répartition des aides était facteur de fortes inégalités,
- qu'il n'avait plus de justification pertinente et, enfin,
- que les effets de ces aides étaient, au mieux, incertains, que ce soit au regard du

¹ 20% de nos bénéficiaires concentrent encore 54% des aides directes [selon l'Insee](#).

revenu des agriculteurs, de l'économie des exploitations ou de l'environnement. »

Les exploitations, dites « **petites** », c'est à dire ayant moins que 20 hectares, représentent selon le service statistique de votre ministère, près de **30% de l'agriculture française**, ce qui est considérable. Elles ont par ailleurs deux fois plus d'emploi par unité de surface.

Ce sont entre autres les fermes maraîchères , viticoles, arboricoles, et les petits élevages (caprin, ovin) qui se retrouvent **de facto exclus, ou quasi exclus des aides de la PAC, calculées sur les seuls critères de surface et de références historiques.**

Ces exploitations dites « petites » ont par ailleurs une sensibilité plus forte aux **aléas climatiques** (sensibilité accrue au gel, à la grêle, à la sécheresse). Elles sont aussi grandement concernées par les **aléas de filières** (surproduction, importations à bas prix, déséquilibre dans la répartition de la valeur ajoutée,...). Employant davantage de main d'oeuvre, elles subissent de plein fouet les **distorsions européennes en matière de coût du travail.**

Concernant la problématique environnementale, notamment celle des pesticides, elles sont au cœur du sujet et particulièrement concernées. A titre d'exemple, la vigne représente moins de 3% de la SAU française mais près de 20% des fongicides. La problématique est la même pour l'arboriculture et la production de légumes qui sont de gros consommateurs de pesticides. Il y a donc une déconnection entre les surfaces et l'enjeu environnemental. En termes de protection phytosanitaire, un hectare de verger (de vigne ou de légume) n'est pas égal à un hectare de céréale. Elles ont besoin d'être aidées pour relever ce défi particulièrement difficile, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Toutes ces raisons me font penser aujourd'hui, qu'il **est indispensable d'instaurer**, dans le cadre de la nouvelle PAC et du plan stratégique national, **une aide forfaitaire par exploitation, significative, afin que chaque ferme française puisse bénéficier d'un filet de sécurité en cas d'aléas climatique, économique, sanitaire,,,, et qu'elle puisse s'engager réellement sur la voie d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement.**

Les surfaces ne peuvent plus être le critère central et exclusif de distribution des aides, faute de quoi nous reproduirons inexorablement les inégalités passées. Nous ne pouvons plus accepter que 30% de l'agriculture française soit exclue, ou presque, des aides de la PAC alors qu'elles contribuent de manière pleine et entière à l'atteinte des objectifs de cette dernière.

Une aide forfaitaire par exploitation doit constituer, de mon point de vue, le socle du nouveau PSN² ce qui nous permettra d'être en cohérence avec les objectifs de la nouvelle PAC (**favoriser** une agriculture résiliente pour la sécurité alimentaire, **renforcer** le tissu socio-économique des zones rurales, **assurer** un revenu équitable aux agriculteurs, **protéger** les ressources naturelles, les paysages et la biodiversité,...)

Restant à votre disposition afin d'échanger sur les mesures à déployer pour une politique agricole juste et équitable, bénéficiant à tous les agriculteurs français, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Ministre, l'expression de ma considération distinguée,

Gwénaél FLOCH,
Agriculteur